



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 3 OCTOBRE 2025 COMMUNE DE CHESSY

L'an deux mille vingt-cinq, le 3 octobre à 20h00, le conseil municipal de Chessy dûment convoqué en date 26 septembre 2025, s'est réuni en ses lieux ordinaires de séances, sous la présidence de Monsieur Olivier BOURJOT, maire.

Membres en exercice : 29

Nombre de Votants : 25

Présents :

Mesdames et Messieurs BOURJOT, POUPART, HENRY, CAMBRAYE, VUITTENEZ, BALCON, POURCHET, MANETTI, ALLEMANDOU, CHARDONNIERAS, TARTARE, CACHEUX, VERGNAUD, LAURENT, DICHARA, GUILLAUME, MARSAUD, GALLARDO, TIMBRANDY, SECK

Pouvoirs :

Madame Isabelle POILPRET, ayant donné pouvoir à Monsieur Olivier BOURJOT
Monsieur Patrick LENGLET, ayant donné pouvoir à Madame Madeleine BALCON
Monsieur Paul WURTZ, ayant donné pouvoir à Monsieur Antoine POUPART
Madame Samira BOULANGER, ayant donné pouvoir à Madame Florence CACHEUX
Madame Béatrice SCHUMACHER, ayant donné pouvoir à monsieur Ousseynou SECK

Absence excusée :

Madame Maithée URETA

Absents :

Madame Sandrine LECOLLE
Monsieur Benoît FROMEAUX
Madame Malika AMEDDAH

Secrétaire de séance :

Madame Dominique CHARDONNIERAS

Ouverture de séance :

Après avoir procédé à l'appel nominal des conseillers en exercice et constaté que le quorum était atteint pour la validité des délibérations.

Membres du Conseil municipal en exercice : 29

Membres du Conseil municipal présents et représentés : 25

Membres du Conseil municipal absents non représentés : 4

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 27 juin 2025
2. Décision modificative n°2 – budget de la commune (exercice 2025)
3. Habilitation et mise en place de l'interface de programmation d'application (API) Impôt Particulier avec la Direction Générale des Finances Publiques (DGFiP)
4. Subventions aux associations : association AMATA
5. Dépôt aux archives départementales des registres d'état civil et paroissiaux
6. Modification des statuts de Val d'Europe Agglomération : insertion professionnelle et sociale des jeunes
7. Mise à jour du règlement de fonctionnement des structures d'accueil Petite Enfance (crèches) à compter du 1^{er} janvier 2026
8. Convention conclue avec le Département de Seine-et-Marne pour la participation aux coûts de fonctionnement des équipements sportifs utilisés pour la pratique de l'EPS au collège : subvention 2024-2025
9. Convention conclue avec le Département de Seine-et-Marne pour le fonctionnement d'une école multisports territoriale : subvention 2024-2025
10. Convention CAF d'objectifs et de financement pour les ALSH : périscolaire et extrascolaire – année 2025-2026
11. Acquisition de 6 coques commerciales, 18 places de stationnement en sous-sol, les locaux à vélos et ordures ménagères – lots AF4A35 ZAC des Congrès et des Studios d'une surface approximative de 714m²
12. Modification des limites communales Serris/Chessy : avis sur le projet en tenant compte des conclusions de la commissaire enquêteur
13. Bilan du Cinéma Studio 31 du premier semestre 2025
14. Modification du tableau des effectifs

Election d'un secrétaire de séance – Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil municipal, sur proposition de Monsieur Olivier BOURJOT, Maire, décide de nommer Madame Dominique CHARDONNIERAS, en tant que secrétaire de séance.

Intervenant : aucun

Vote des membres du Conseil municipal :

- Pour : 25
- Contre : 0
- Absentions : 0

Résultat : adopté à l'unanimité des présents.

VIE INSTITUTIONNELLE

2025-049

Approbation du procès-verbal du Conseil municipal en date du 27 juin 2025

Rapporteur : Monsieur le Maire

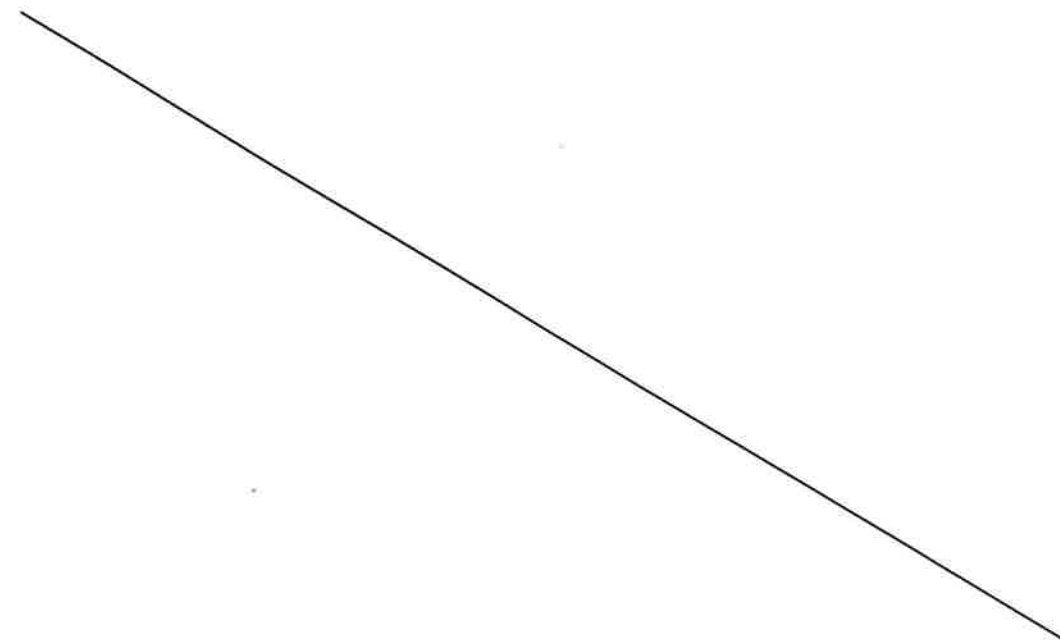
Monsieur le maire soumet aux membres de l'assemblée le procès-verbal de la séance du 27 juin 2025.

Intervenant : aucun

Vote des membres du Conseil municipal :

- Pour : 25
- Contre : 0
- Absentions : 0

Résultat : adopté à l'unanimité des présents.



Rapporteur : Monsieur Pierre-Henri DICHARA, conseiller municipal délégué aux finances

Le conseil municipal se fondant sur ce qui suit :

Le Conseil municipal a ajusté le budget lié à des évènements nouveaux, à des erreurs matérielles et à une actualisation des recettes et dépenses en cours d'année.

La présente décision modificative n°2 a pour objet d'intégrer les effets budgétaires d'opérations décidées en cours d'année :

- L'évaluation de la rétrocession à titre gratuit des parcelles AL 135 et AL 173, décidée par délibération n°2024-023 en date du 4 avril 2025, pour une valeur de 300 000 € ;
- L'inscription en recette d'investissement d'une subvention d'équipement du même montant, permettant de compenser la dépense ;

Cette opération respecte le principe d'équilibre budgétaire imposé par l'article L.1612-4 du CGCT.

La présente décision modificative n°2 permet de réintégrer une recette d'investissement non prévue au budget primitif mais désormais certaine (subvention d'investissement), et d'ouvrir les crédits nécessaires à l'acquisition d'un bien immobilier (terrains bâtis) en contrepartie de cette recette.

La présente décision modificative au budget de l'exercice 2025 propose des réajustements du budget annexe cinéma de l'exercice 2025 comme indiqué dans le tableau suivant :

INVESTISSEMENT	RECETTES	MONTANTS EN EUROS
Chapitre 041 Article 1328	Autres subventions d'investissement	+ 300 000,00 €
Sous-Total : INVESTISSEMENT – RECETTES		+ 300 000,00 €

INVESTISSEMENT	DEPENSES	MONTANTS EN EUROS
Chapitre 041 Article 2115	Terrains bâtis	+ 300 000,00 €
Sous-Total : INVESTISSEMENT – DEPENSES		+ 300 000,00 €

Le conseil municipal, à l'unanimité :

AUTORISE la décision modificative n°2 du budget principal 21480 – exercice 2025, telle que détaillée ci-dessus

Intervenant : aucun

Vote des membres du Conseil municipal :

- Pour : 25
- Contre : 0
- Absentions : 0

Résultat : adopté à l'unanimité des présents.

2025-051

Habilitation et mise en place de l'interface de programmation d'application (API) Impôt Particulier avec la direction générale des Finances Publiques (DGFIP)

Rapporteur : Monsieur Pierre-Henri DICHARA, conseiller municipal délégué aux finances

Le conseil municipal se fondant sur ce qui suit :

L'accessibilité aux services publics passe par des modalités d'inscription simplifiées et sécurisées pour les usagers, notamment via la mise en œuvre d'un Portail Famille en ligne.

Le système tarifaire repose sur des critères sociaux comme le nombre d'enfants dans le foyer et les revenus annuels, justifiant la fiabilité des données. Le recueil des informations fiscales via un document unique (avis d'imposition) contribue à améliorer l'accueil et la qualité du service rendu, tout en fiabilisant et allégeant les démarches administratives.

L'objectif de la démarche

Sécuriser les données qui sont certifiées et directement issues de l'administration fiscale, ce qui réduit les risques d'erreur ou de fraude.

Faciliter les usagers en dématérialisant et simplifiant la démarche conforme au principe du « *Dîtes le nous une fois* », ainsi que les agents en interne qui n'ont plus à vérifier les pièces justificatives, accélérant ainsi le traitement des dossiers.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

APPROUVE l'usage de l'avis d'imposition comme document unique dans le cadre de la tarification sociale via le Portail Famille.

SOLLICITE l'habilitation auprès de la DGFIP pour accéder aux données fiscales via le module API Impôt Particulier, dans une démarche dématérialisée fondée sur le revenu fiscal de référence et avec l'accord explicite des familles.

ACCEDE aux données suivantes via l'API Impôt Particulier : état civil des déclarants 1 et 2, adresse fiscale, situation familiale, nombre et détail des personnes à charge (en résidence exclusive ou alternée), Revenu Fiscal de Référence.

Intervenant : aucun

Vote des membres du Conseil municipal :

- Pour : 25
- Contre : 0
- Absentions : 0

Résultat : adopté à l'unanimité des présents.

2025-052

Subventions aux associations : association AMATA

Rapporteur : Monsieur Pierre-Henri DICHARA, conseiller municipal délégué aux finances

Le conseil municipal se fondant sur ce qui suit :

Le Conseil Municipal a voté les subventions attribuées aux associations, par la délibération n°2025-004 en date du 7 février 2025.

En février 2025, le dossier de demande de subventions de l'association AMATA n'était pas complet. Il est aujourd'hui proposé aux membres du conseil municipal d'attribuer une subvention d'un montant de 600 € à cette association.

Les associations locales sont un élément moteur de la vie de la commune, de sa vitalité sportive, de son développement culturel, de sa vie sociale.

Il convient de soutenir activement la vie associative et contribuer, en particulier par le versement de subventions, à son bon fonctionnement et à ses projets.

Pour l'année 2025, ces aides ont été attribuées selon la répartition suivante :

Type	Associations	Montant €
Culture	Ecole de musique	65 890 €
	Art & Mouvement	1 000 €
	Compagnie du casse-tête	700 €
	Grangée de l'histoire	600 €
	Culture Art et Passion théâtre	800 €
Sport	Tennis Coupvray Chessy Val d'Europe	7 000 €
	Chessy Triathlon Val d'Europe	1 000 €
	Val de France Football	4 000 €
	Val d'Europe Montévrain Athlétisme	5 000 €
	Club de Tennis de table de Chessy	600 €
	Val d'Europe Montévrain Basket Club	3 000 €
	Club Français Paris Marne-La-Vallée	700 €
	Lyloo yoga	1 000 €
Vie Locale	Club du Prieuré	5 000 €
	Comité des Fêtes	6 000 €
Caritative	France ADOT 77	300 €

Type	Associations	Montant €
	Sos Femmes 77	500 €
	Comité départemental de la Croix Rouge Française	500 €
	Ligue nationale contre le cancer	500 €
Amicale du personnel	Amicale du personnel	30 000 €
Total général		134 090,00 €

Des subventions exceptionnelles ont également été attribuées, pour les associations qui organisent des événements spécifiques, sous réserve de la présentation des justificatifs de dépenses et de l'organisation effective des manifestations :

Type	Associations	Montant (€)
Événementiel	Chessy Triathlon Val d'Europe	3 000 €
	Tennis Coupvray Chessy Val d'Europe : organisation de tournois	3 000 €
	Val d'Europe Montévrain Athlétisme : organisation d'un cross	5 250 €
Total événementiel		11 250,00 €

Le conseil municipal, à l'unanimité :

ATTRIBUE au titre de l'année 2025 une subvention de 600 € à l'association AMATA dans le cadre de ses activités régulières.

DIT que les crédits correspondants aux subventions de fonctionnement et exceptionnelles sont prévus au budget primitif communal, sous les articles et chapitres correspondants.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération, y compris les conventions de subvention, les actes administratifs ou financiers relatifs à ces aides, ainsi que toute pièce nécessaire à la bonne gestion des crédits alloués.

Intervenant : aucun

Vote des membres du Conseil municipal :

- Pour : 25
- Contre : 0
- Absentions : 0

Résultat : adopté à l'unanimité des présents.

2025-053

Dépôt aux archives départementales des registres d'état civil et paroissiaux

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le conseil municipal se fondant sur ce qui suit :

Le Conseil municipal est invité à autoriser le dépôt aux archives départementales des registres d'état civil et des registres paroissiaux antérieurs à un certain délai, dont la consultation et la conservation sont désormais assurées par les services d'archives compétents.

Ce dépôt permet de garantir de meilleures conditions de conservation, de faciliter l'accès aux chercheurs et aux citoyens, ainsi d'alléger les locaux d'archives de la mairie.

Les documents concernés par ce dépôt sont les registres paroissiaux (de 1599 à 1792) ainsi que les registres d'état civil (actes de naissance, mariage, décès) de plus de 100 ans.

Le transfert se fera en lien avec le service des archives départementales, qui procédera à un inventaire précis et assurera la conservation pérenne des documents.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

APPROUVE le dépôt aux Archives départementales de Seine-et-Marne des registres paroissiaux antérieurs à 1792, ainsi que des registres d'état civil (naissances, mariages, décès) ayant plus de 100 ans à la date de la présente délibération.

CONFIE à monsieur le Maire ou à son représentant la mission de procéder à ce dépôt en lien avec les services compétents des Archives départementales, selon les modalités définies par la législation en vigueur.

AUTORISE également les dépôts futurs aux Archives départementales de Seine-et-Marne des registres d'état civil (naissances, mariages, décès) lorsque les conditions sont remplies en accord avec les services d'archives départementales.

PRECISE que monsieur le Maire est autorisé à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

Intervenant : aucun

Vote des membres du Conseil municipal :

- Pour : 25
- Contre : 0
- Absentions : 0

Résultat : adopté à l'unanimité des présents.

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le conseil municipal se fondant sur ce qui suit :

Par délibérations en date du 25 juin 2025, Val D'Europe Agglomération a délibéré sur une proposition de modification de ses statuts.

La proposition de modification des statuts de Val d'Europe Agglomération porte sur deux objets :

- **Précision d'une compétence existante**, afin de permettre l'adhésion de l'Agglomération à la Mission Locale. Il est cependant nécessaire de préciser la rédaction du 9° comme suit : *« le soutien des politiques en matière d'emploi, d'insertion professionnelle et sociale des jeunes, d'enseignement, de formation et au développement du pôle universitaire. »*
- **Créer une compétence supplémentaire**, consécutivement à une observation de la Préfecture, il convient le 19° relatif à l'éclairage d'ornementation : *« éclairage d'ornementation : gestion des illuminations festives place d'Ariane sur les communes de Chessy et Serris : achat, entretien, installation et démontage. »*

Les modifications statutaires doivent être décidées par délibérations concordantes de l'organe délibérant de l'Agglomération et des conseils municipaux des communes membres.

Chaque conseil municipal dispose d'un délai de trois mois, à compter de la notification de la délibération de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale, pour se prononcer.

A défaut de délibération dans ce délai, la décision est réputée favorable.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

APPROUVE la modification statutaire proposée par Val d'Europe Agglomération telle qu'exposée ci-dessus en intégrant les compétences supplémentaires suivantes :

9° Le soutien des politiques en matière d'emploi, *d'insertion professionnelle et sociale des jeunes*, d'enseignement, de formation et au développement du pôle universitaire ;

19° Eclairage d'ornementation : gestion des illuminations festives place d'Ariane sur les communes de Chessy et Serris : achat, entretien, installation et démontage.

DIT que la présente délibération sera notifiée à Monsieur le préfet de Seine et Marne et à Monsieur le Président de Val d'Europe Agglomération.

Intervenant : aucun

Vote des membres du Conseil municipal :

- Pour : 25
- Contre : 0
- Absentions : 0

Résultat : adopté à l'unanimité des présents.

2025-055

Mise à jour du règlement de fonctionnement des structures d'accueil Petite Enfance (crèches) à compter du 1^{er} janvier 2026

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le conseil municipal se fondant sur ce qui suit :

Le Conseil Municipal est invité, par délibération, à régler les affaires communales. A ce titre, il lui convient d'adopter et de modifier les règlements de fonctionnement des services municipaux, notamment ceux relatifs à la petite enfance.

La mise à jour du règlement des crèches municipales, applicable à compter du 1^{er} janvier 2026, répond aux exigences réglementaires, aux recommandations de la CAF et de la PMI, et vise à clarifier, harmoniser et optimiser le service rendu aux familles.

Les principales modifications portent sur :

- **Référentiels réglementaires et institutionnels** : actualisation des textes, ajout de mentions issues de la convention CAF, intégration des chartes officielles (charte nationale d'accueil du jeune enfant, charte de la laïcité) ;
- **Accès au service et critères d'admission** : prise en compte de la résidence sur la commune, clarification des inscriptions, suppression du dépôt papier, recours aux outils numériques (Espace citoyen / Concerto), fonctionnement de la CAMA et délais de réponse aux familles ;
- **Modalités d'admission et pièces à fournir** : certificat médical obligatoire, suivi vaccinal (rupture du contrat si retard > 3 mois), transmission des justificatifs via la plateforme CDAP ;
- **Contrats et tarification** : mensualisation, exemple de calcul du tarif horaire, révision annuelle possible, adaptation du contrat selon besoins et disponibilités, règles en cas de désistement ou oubli de badgeage, fiabilité des heures de présence pour le financement CAF ;
- **Facturation et obligations financières** : règles d'arrondi, protocole d'éviction pour absences déductibles, justification des ressources via CDAP.
- **Fermetures et organisation** : nombre de semaines de fermeture annuelle (5 semaines depuis 2024), journées pédagogiques réduites à 3/an, suppression d'une semaine de fermeture au printemps ;
- **Personnel et fonctionnement** : mise à jour des effectifs et qualifications (psychomotricienne, référent santé inclusion), réglementation des repas, matériel et eau, précisions sur le rôle du personnel ;
- **Rédaction et mise en forme** : harmonisation, clarification, suppression des informations redondantes, ajout d'annexes officielles.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

APPROUVE la mise à jour du règlement de fonctionnement des crèches municipales, tel que présenté, pour une application à compter du 1^{er} janvier 2026.

AUTORISE monsieur le Maire à signer ledit règlement ainsi que toute pièce nécessaire à sa mise en œuvre.

PRECISE que la présente délibération sera transmise aux partenaires institutionnels concernés (CAF, PMI, services de l'État), ainsi qu'au représentant de l'État dans le département.

Intervenant :

Monsieur Jean-Pierre GALLARDO demande s'il s'agit d'un guichet unique qui permet de faire les démarches via Concerto.

Madame Madeleine BALCON indique que pour l'enfance, c'est bien le cas. Elle suppose que cela s'étend aux crèches. Mais ce n'est pas un portail unique.

Vote des membres du Conseil municipal :

- Pour : 25
- Contre : 0
- Absentions : 0

Résultat : adopté à l'unanimité des présents.

2025-056

Convention conclue avec le Département de Seine-et-Marne pour la participation aux coûts de fonctionnement des équipements sportifs utilisés pour la pratique de l'EPS au collège : subvention 2024-2025

Rapporteur : Monsieur Olivier BOURJOT, Maire

Le conseil municipal se fondant sur ce qui suit :

Le Département de Seine-et-Marne alloue à la commune de Chessy une participation financière de 17 094 euros au coût de fonctionnement des équipements sportifs utilisés pour l'Éducation Physique et Sportive (EPS) et l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS) par les collèges, plus particulièrement le collège « Le Vieux Chêne », pour l'année scolaire 2024/2025.

Conformément aux articles L214-4 du Code de l'Éducation et L1311-15 du Code général des collectivités territoriales, une convention doit être signée entre le Département, la commune et le collège concerné.

La convention fixe les modalités de calcul de la participation départementale :

- 518 élèves × 33 euros = 17 094 euros pour l'année scolaire 2024/2025.

Pour information, la commune avait perçu :

- 21 549 euros pour 653 élèves en 2022-2023 ;
- 17 589 euros pour 533 élèves en 2023-2024.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

APPROUVE les termes de la convention, intervenant entre le Département de Seine-et-Marne, le collège « Le Vieux Chêne », et la commune de Chessy au titre de 2024 – 2025 pour un montant de subvention allouée fixé à 17 094 euros.

AUTORISE monsieur le maire à signer ladite convention et tout acte s'y rapportant.

Intervenant : aucun

Vote des membres du Conseil municipal :

- Pour : 25
- Contre : 0
- Absentions : 0

Résultat : adopté à l'unanimité des présents.

2025-057

Convention conclue avec le Département de Seine-et-Marne pour le fonctionnement d'une école multisports territoriale : subvention 2024-2025

Rapporteur : Monsieur Fabio TIMBRANDY, conseiller municipal délégué au Sport

Le conseil municipal se fondant sur ce qui suit :

Le département de Seine-et-Marne contribue à la promotion et au développement des activités physiques et sportives.

Dans ce cadre, il apporte son soutien financier à la commune pour le fonctionnement de son école multisports.

Ce financement s'est élevé à :

- 3 030 € pour l'année 2021/2022
- 3 360 € pour l'année 2022/2023
- 3 180 € pour l'année 2023/2024

Le conseil départemental, a décidé d'octroyer une subvention d'un montant de 3 750 € pour son école multisports au titre de l'année scolaire 2024/2025.

Il a été décidé d'établir une convention afin de définir les engagements réciproques du département et de la commune de Chessy.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

APPROUVE les termes du projet annexé de convention, portant financement par le conseil départemental de Seine-et-Marne de l'école multisports de la commune pour l'année scolaire 2024/2025.

PREND ACTE du montant de la subvention proposée par le conseil départemental à hauteur de 3 750 €.

AUTORISE monsieur le maire ou son représentant à signer la présente convention et tout document afférent.

Intervenant : aucun

Vote des membres du Conseil municipal :

- Pour : 25
- Contre : 0
- Absentions : 0

Résultat : adopté à l'unanimité des présents.

2025-058

Convention CAF d'objectifs et de financement des ALSH :
périscolaire et extrascolaire – année 2025-2026

Rapporteur : Madame Madeleine BALCON, 6^{ème} adjointe au Maire en charge des affaires scolaires et périscolaires

Le conseil municipal se fondant sur ce qui suit :

Dans le cadre de sa politique contractuelle, la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) propose aux collectivités la mise en place de conventions d'objectifs et de financement (COF) visant à soutenir le développement et la qualité des structures d'accueil collectives pour enfants.

Ces conventions s'inscrivent dans le champ des compétences communales en matière d'enfance et de jeunesse (article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales) et ont pour objectifs de :

- Soutenir le développement et le maintien de l'offre d'accueil collectif pour enfants et jeunes ;
- Favoriser l'accessibilité des structures aux familles, notamment les plus modestes, via une politique tarifaire équitable ;
- Encourager l'épanouissement et la socialisation des enfants par des activités éducatives, culturelles et de loisirs adaptés à leur âge.

Pour la période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2026, la CAF propose de reconduire son soutien aux structures communales à travers deux conventions :

- Activités périscolaires (accueils avant et après l'école, le mercredi matin, etc.)
- Activités extrascolaires (accueils pendant les vacances scolaires).

Ces conventions permettent de pérenniser les financements existants pour les ALSH, tout en s'adaptant aux évolutions réglementaires et aux besoins des familles.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

APPROUVE les conventions d'objectifs et de financement ALSH périscolaire et ALSH extrascolaire à signer avec la CAF de Seine et Marne

AUTORISE monsieur le maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération, y compris ses reconductions ou les éventuels avenants à la convention à intervenir.

Intervenant : aucun

Vote des membres du Conseil municipal :

- Pour : 25
- Contre : 0
- Absentions : 0

Résultat : adopté à l'unanimité des présents.

URBANISME

2025-059

Acquisition de 6 coques commerciales, 18 places de stationnement en sous-sol, les locaux à vélos et ordures ménagères – lots AF4A35 ZAC des Congrès et des Studios d'une surface approximative de 714 m² : addendum

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le conseil municipal se fondant sur ce qui suit :

Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur une opération d'acquisition immobilière stratégique dans le cadre du développement de la ZAC des Congrès et des Studios, et plus précisément sur le lot AF4 A35.

Sur la parcelle cadastrée AL 260p, d'une superficie de 2 815 m², est prévu la réalisation d'un ensemble immobilier. Ce programme, situé au rez-de-chaussée du futur bâtiment, comprendra six cellules commerciales, un local dédié à la gestion des déchets de ces commerces, ainsi que des emplacements de stationnement pour voitures et deux-roues.

Objectif de l'acquisition

Il est proposé que la commune se porte acquéreur des six cellules commerciales, des dix-huit places de stationnement attenantes, du local à déchets ainsi que des locaux vélos associés à ces commerces.

Cette acquisition répond à un double objectif stratégique :

- Renforcement du patrimoine communal : Cet investissement permettra d'enrichir durablement le patrimoine de la commune par l'intégration d'actifs immobiliers valorisables, susceptibles de générer des recettes futures.
- Maîtrise de la politique commerciale locale : En devenant propriétaire de ces cellules commerciales, la commune se donne les moyens d'orienter qualitativement l'offre commerciale de ce secteur en cohérence avec les besoins de la population et les orientations du projet urbain global. Cette maîtrise contribuera également à favoriser un tissu économique local diversifié et équilibré.

Modalités d'acquisition

Vendeur : les nouveaux constructeurs SA, promoteur de l'opération

L'opération sera réalisée dans le cadre d'une Vente en l'État Futur d'Achèvement (VEFA) pour un montant de 2 000 000 € HT, soit 2 400 000 € TTC.

Les coques seront livrées brutes béton avec décaissé de 8 cm.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

APPROUVE l'acquisition des biens susmentionnés selon les conditions détaillées ci-dessus. Les frais de notaire sont à la charge de la commune.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la lettre d'intention d'achat, ainsi que tout acte ou document nécessaire à la conclusion de l'opération, y compris l'acte notarié définitif.

PRÉCISE que les crédits correspondants sont inscrits au budget communal.

Intervenant :

Monsieur Jean-Pierre GALLARDO demande le coût pour la commune du prêt et le prévisionnel des loyers.

Monsieur le Maire indique que les conditions de financement peuvent évoluer, la commune ne s'est pas rapprochée d'un établissement bancaire pour un financement. En termes de loyers, cela serait environ 665m² x 250 €, soit 166 250 € par an, sous réserve de tout louer. L'impact sur le budget communal est nul. L'objectif est de maîtriser la location.

Vote des membres du Conseil municipal :

- Pour : 25
- Contre : 0
- Absentions : 0

Résultat : adopté à l'unanimité des présents.

2025-060

Modification des limites communales Serris/Chessy : avis sur le projet en tenant compte des conclusions de la commissaire enquêteur

Rapporteur : Monsieur Christophe VUITTENEZ, 5^{ème} adjoint au Maire en charge de l'urbanisme, de l'aménagement et du cadre de vie

Le conseil municipal se fondant sur ce qui suit :

Les limites communales peuvent être modifiées par arrêté préfectoral, sous réserve de l'accord des communes concernées, de la réalisation d'une enquête publique et de l'avis du commissaire-enquêteur.

Dans le cadre des phases IV et V de l'aménagement urbain intercommunal, les communes de Chessy et de Serris ont convenu d'une reconfiguration partielle de leurs

limites territoriales. Cette modification vise à renforcer la cohérence de l'aménagement du territoire, clarifier le périmètre communal pour les services publics et les administrés, et optimiser la gestion urbanistique des secteurs concernés.

Un accord amiable a été conclu entre les deux communes, prévoyant l'échange de certaines parcelles cadastrées.

La procédure réglementaire a été respectée :

- enquête publique autorisée par arrêté préfectoral n°2025/DCRL/BLI/11 du 28 avril 2025 ;
- enquête réalisée du 2 au 20 juin 2025 sur les deux territoires communaux ;
- avis favorable du commissaire-enquêteur en date du 27 juin 2025, sans réserve ni recommandation.

Cette modification n'aura pas d'impact fiscal direct pour les habitants, les secteurs concernés étant non bâtis ou en cours d'aménagement. Des ajustements cadastraux et fonciers seront néanmoins nécessaires, notamment via actes notariés.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

APPROUVE la modification des limites territoriales entre les communes de Chessy et de Serris telle que présentée ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à engager l'ensemble des démarches nécessaires à la finalisation de cette procédure, y compris la signature de tous les actes juridiques ou administratifs en lien avec cette opération (actes notariés, courriers officiels, déclarations fiscales, etc.) ;

DEMANDE à Monsieur le préfet de Seine-et-Marne de prendre l'arrêté préfectoral de modification des limites territoriales, conformément aux accords intervenus entre les deux communes et aux conclusions favorables de l'enquête publique.

Intervenant : aucun

Vote des membres du Conseil municipal :

- Pour : 25
- Contre : 0
- Absentions : 0

Résultat : adopté à l'unanimité des présents.

Rapporteur : Madame Michèle Cambraye, 4^{ème} adjointe au Maire en charge de la culture

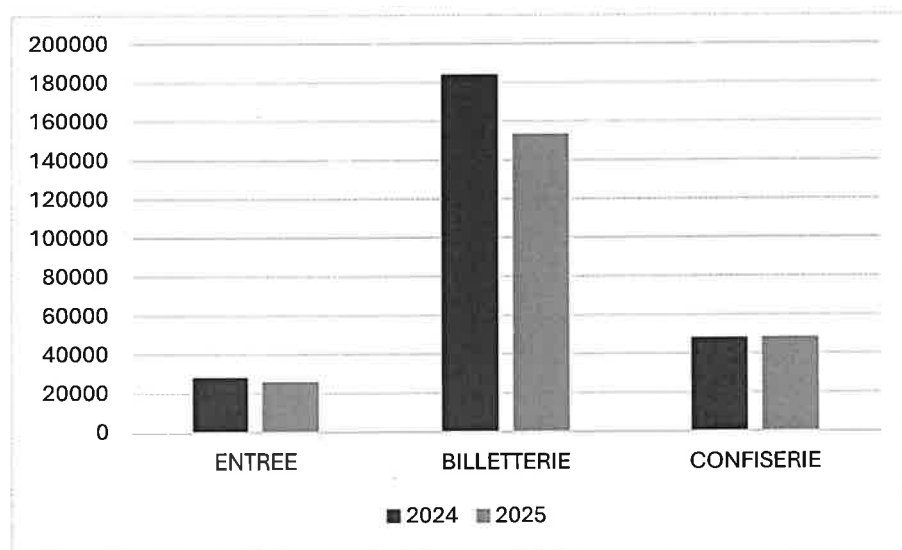
Le conseil municipal se fondant sur ce qui suit :

Depuis le 17 janvier 2018, le Cinéma Studio 31 doit faire l'objet, par son exploitant, d'un compte rendu trimestriel d'activité, conformément aux dispositions de l'article 3 du contrat de subventionnement conclu entre la commune de Chessy et l'exploitant.

Le bilan de l'exploitation du cinéma Studio 31 du premier semestre 2025 (01/01/2025 au 30/06/2025) est en synthèse le suivant

- 25 794 entrées
- 152 232,60 € chiffres d'affaires vente des places
- 48 135,50 € chiffres d'affaires confiseries

Bilan :



Le conseil municipal, à l'unanimité :

PREND ACTE du bilan du premier semestre 2025

Intervenant : aucun

Vote des membres du Conseil municipal :

- Pour : 25
- Contre : 0
- Absentions : 0

Résultat : adopté à l'unanimité des présents.

Rapporteur : Monsieur Olivier BOURJOT, Maire

Le conseil municipal se fondant sur ce qui suit :

Le tableau des effectifs constitue la liste des emplois permanents ouverts, qu'ils soient pourvus ou non répertoriés par filières et grades.

Ce document est rendu obligatoire par l'article L313-1 du Code général de la fonction publique. Conformément à cet article, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer les emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu des dernières mobilités internes, externes et des recrutements en cours, il convient de procéder à une actualisation du tableau des effectifs pour le bon fonctionnement des services notamment en permettant le recrutement d'agents titulaires ou contractuels sur le grade correspondant à l'emploi.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

CREE les emplois suivants :

- Un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet
- Trois postes d'adjoint territorial d'animation à temps complet

MODIFIE le tableau des effectifs.

AUTORISE le maire à signer tous les actes aux effets ci-dessus.

INSCRIT les crédits nécessaires au budget de la commune.

Intervenant : aucun

Vote des membres du Conseil municipal :

- Pour : 25
- Contre : 0
- Absentions : 0

Résultat : adopté à l'unanimité des présents.

DÉCISIONS DU MAIRE PRISE EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CGCT

Monsieur le maire donne communication des décisions prises par ses soins depuis la dernière séance du Conseil municipal, conformément à l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales, en vertu de la délégation d'attributions du conseil municipal.

Il est proposé au Conseil municipal d'en prendre acte.

Marchés publics

NOTIFICATION DE MARCHES		
Date de la décision	Intitulé	Montant en €
24/06/2025	Avenant n°1 au marché n°2022-24 relatif aux prestations d'assurance « de la flotte automobile » conclu avec la société SMACL	Nouvelle cotisation 22 686,58 € HT / an
24/06/2025	Contrat n°2025-37 relatif à la gestion parasitaire des bâtiments communaux conclu avec la société France Hygiène Service (FHS)	686,75 € HT / an
24/06/2025	Contrat n°2025-38 relatif à une mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé (CSPS) dans le cadre de l'aménagement paysager du parc du château de Chessy conclu avec le Cabinet M.O.C.-Loïc DULA	18 660 € HT
24/06/2025	Avenant n°1 au marché n°2023-52 relatif aux travaux de réhabilitation d'un logement communal (Rue Paul Laguesse) – Lot n°7 : électricité, chauffage, conclu avec la société ITEBELEC	Sans incidence financière
24/06/2025	Avenant n°1 au marché n°2023-53 relatif aux travaux de réhabilitation d'un logement communal (Rue Paul Laguesse) – Lot n°8 : Plomberie, ventilation, conclu avec la société BROSSEL	305 € HT
25/06/2025	Avenant n°2 au marché n° 2023-49 relatif aux travaux de réhabilitation d'un logement communal (Rue Paul Laguesse) – Lot n°4 : Cloisons – doublages – faux-plafonds, conclu avec la société isolation tous genres (ITG)	Sans incidence financière
27/06/2025	Avenant n°2 au marché n°2024-19 relatif aux travaux de réhabilitation du logement de la rue Paul Laguesse (curage, maçonnerie, carrelage faïence et menuiseries extérieures bois) conclu avec la société LUCAS	4 894,71 € HT
27/06/2025	Avenant n°2 au marché n°2023-47 relatif aux travaux de réhabilitation d'un logement communal (Rue Paul Laguesse) – Lot n°2 : couverture, conclu avec la société LECUYER	Sans incidence financière
27/06/2025	Avenant n°1 au marché n°2023-51 relatif aux travaux de réhabilitation d'un logement communal (Rue Paul Laguesse) – Lot n°6 : revêtements de sols, peintures, conclu avec la société BERNIER PEINTURES	363 € HT

30/06/2025	Avenant n°1 au marché n°2023-50 relatif aux travaux de réhabilitation d'un logement communal (Rue Paul Laguesse) – Lot n°5 : Menuiseries intérieures conclu avec la société Isolation Tous Genres (ITG)	Sans incidence financière
07/07/2025	Contrat n°2025-24 relatif à la licence d'utilisation et de maintenance du logiciel Lumiplay pour la gestion des panneaux lumineux d'informations conclu avec l'entreprise LUMIPLAN	400 € HT / an
09/07/2025	Contrat n°2025-28 relatif à la réalisation d'une mission de maîtrise d'œuvre pour des travaux d'extension de la crèche les 3 ours et de modification des accès, conclu avec la société BN ARCHITECTURES	20 800 € HT
09/07/2025	Avenant n°1 au marché n°2024-30 relatif à l'entretien des espaces verts de Chessy – secteur ZAC de Chessy avec la société ID VERDE	Sans incidence financière
10/07/2025	Marché n°2025-08 passé selon une procédure adaptée relatif aux travaux de construction en modulaires de la Mairie annexe de Chessy – lot n°1 : VRD – GROS ŒUVRE, conclu avec l'entreprise DELANNOY – Entreprise de maçonnerie générale A.BAUJARD	108 974,66 € HT
10/07/2025	Marché n°2053-09 passé selon une procédure adaptée relatif aux travaux de construction en modulaires de la Mairie annexe de Chessy – Lot n°2 : Constructions Modulaires, conclu avec l'entreprise LUTECE	557 137 € HT
10/07/2025	Marché n°2025-21 passé selon une procédure adaptée relatif aux travaux de démolition sur le patrimoine communal conclu avec la société PREMYS	A bons de commande Montant maximum Annuel : 240 000 € HT
04/08/2025	Contrat n°2025-39 relatif à une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour des conseils en urbanisme conclu avec l'agence KR (Karine Ruelland)	A bons de commande Montant maximum Annuel : 39 000 € HT
05/08/2025	Avenant n°1 au marché n°2024-16 relatif à un contrat de service de commande à distance d'équipements automatisés, de contrôle et de maintenance d'une installation campanaire avec la société BODET CAMPANAIRE	Sans incidence financière
05/08/2025	Contrat n°2025-34 relatif à la fourniture et à la maintenance des solutions Arpège relatives à la gestion des services à la population : ADAGIO / MAESTRO / MELODIE / REQUIEM conclu avec la société ARPEGE	6 131, 93 € HT / an
05/08/2025	Contrat n°2025-35 relatif à la fourniture et à la maintenance des solutions Arpèges relatives à la gestion des services à l'enfance : CONCERTO, Espace citoyens et agents conclu avec la société ARPEGE	11 851, 54€ HT / an
05/08/2025	Contrat n°2025-36 relatif à la fourniture et à la maintenance des solutions Arpège relatives à la gestion des services du CCAS : SONATE conclu avec la société ARPEGE	2 662, 73€ HT / an

07/08/2025	Contrat n°2025-29 relatif à la livraison de denrées alimentaires pour les crèches de la Ville de Chessy conclu avec la société NORMAPRO BY EUROMAT	A bons de commande Montant maximum Annuel : 19 700 € HT
19/08/2025	Contrat n°2025-44 relatif à la réalisation de prestations audiovisuelles concernant la réalisation d'un film de présentation de la commune de Chessy à destination des nouveaux habitants conclu avec la société Horta Production	5 066 € HT
22/08/2025	Avenant n°1 au marché n°2023-37 relatif à des prestations de petits entretiens des espaces verts de la Ville de Chessy conclu avec la Fondation l'Elan Retrouvé – ESAT du centre de la Gabrielle	Sans incidence financière
25/08/2025	Avenant n°1 au marché n°2025-07 relatif à la construction en modulaires de la Mairie annexe de Chessy – Lot n°1 : VRD – GROS ŒUVRES conclu avec la société GD Projet & Construction	Sans incidence financière
11/09/2025	Marché n°2025-21 passé selon une procédure adaptée relatif à la maintenance et à l'entretien des installations de chauffage, de climatisation, de production d'eau chaude sanitaire, de circulation et de traitement d'air ainsi que du contrôle et de l'analyse des légionnelles et l'hygiénisation des réseaux de traitement d'air conclu avec la société H2O	24 323 € HT / an Et à bons de commande Montant maximum 20 000 € HT
16/09/2025	Avenant n°2 au marché n°2024-29 relatif à l'entretien des espaces verts de Chessy – secteur Centre- Bourg avec la société S2A	Sans incidence financière

Affaires générales

Date de la décision	Intitulé	Dépense / Recette
03/07/2025	Contrat de location d'un emplacement de stationnement situé "résidence du Prieuré" rue Paul Laguesse	35,62 € TTC / mois
03/07/2025	Arrêté modificatif de la régie de recettes "Gestion locative du patrimoine communal"	Sans objet
10/07/2025	Contrat de cession 1,2,3 Gains'Bar conclu avec l'association Sol94	2 800 € TTC
10/07/2025	Contrat de cession Les Divalala conclu avec l'association ANGAMAPROD	5 142 € TTC
10/07/2025	Contrat de cession Secrets de Beatmaker conclu avec la société Victorie Music	3 787 € TTC
10/07/2025	Contrat de cession Diderot en plein cœur conclu avec la compagnie Obrigado	3 100 € TTC
10/07/2025	Contrat de cession Je grandirai demain conclu avec la compagnie DE CI DE LA	3 350 € TTC
24/07/2025	Contrat de cession La belle histoire de Coline Serreau conclu avec la société Little Bros sas	4 222 € TTC
02/09/2025	Contrat de location du logement situé 1 rue de la Marne à Chessy	683,86 € TTC / mois

03/07/2025	Contrat de location d'un emplacement de stationnement situé "résidence du Prieuré" rue Paul Laguesse	35,62 € TTC / mois
03/07/2025	Arrêté modificatif de la régie de recettes "Gestion locative du patrimoine communal"	Sans objet
21/07/2025	Arrêté portant mise en demeure de quitter les lieux aux gens du voyage stationnés illégalement au Parc du Bicheret	-
29/07/2025	Nomination d'un nouveau membre du CCAS	-
11/09/2025	Arrêté portant délégation dans les fonctions d'officier d'état civil et de signature	-
11/09/2025	Arrêté portant délégation dans les fonctions d'officier d'état civil et de signature	-
11/09/2025	Délégation de fonction et de signature en matière d'établissement des listes électorales	-
12/09/2025	Contrat de location d'un emplacement de stationnement situé "résidence du Prieuré" rue Paul Laguesse	35,62 € TTC / mois
21/07/2025	Arrêté portant mise en demeure de quitter les lieux aux gens du voyage stationnés illégalement au Parc du Bicheret	-

Urbanisme / travaux & services techniques

Date de la décision	Intitulé	Période
13/06/2025	Autorisation de changement d'usage pour le logement enregistré sous le n° 077 111 000455 QD situé 3 rue de la Fontaine Rouge	1 an
13/06/2025	Autorisation de changement d'usage pour le logement enregistré sous le n° 077 111 000435 AB situé 21 rue du Pré Verson	1 an
13/06/2025	Autorisation de changement d'usage pour le logement enregistré sous le n° 077 111 000456 WF situé 1 rue des Grands Prés	1 an
13/06/2025	Autorisation de changement d'usage pour le logement enregistré sous le n° 077 111 0000462 F9 situé 12 rue des Grands Prés	1 an
13/06/2025	Autorisation de changement d'usage pour le logement enregistré sous le n° 077 111 000461 7J situé 7 rue des Pommiers	1 an
13/06/2025	Arrêté du Maire au nom de l'Etat pour des travaux portant sur un Etablissement Recevant du Public dans le cadre d'une demande de Permis de Construire – SNC LNC CASSIOPEE -Lot AF4A35 – Boulevard du Grand Fossé	
16/06/2025	Autorisation d'ouverture au public de l'Etablissement Recevant du Public – DISNEYLAND – PARC I – BIG THUNDER MOUNTAIN	
17/06/2025	Autorisation de travaux pour construire, aménager ou modifier un Etablissement Recevant du Public – PHARMACIE ITOUMBA – Lot AF4A9 – 8 place des Dariolles	
17/06/2025	Autorisation de travaux pour construire, aménager ou modifier un Etablissement	

	Recevant du Public – DISNEYLAND – PROJET FROZEN – COQUE 602 - RESTAURANT	
18/06/2025	Autorisation de changement d'usage pour le logement enregistré sous le n° 077 111 000015 ZH situé 4 rue des Pommiers	1 an
20/06/2025	Autorisation de changement d'usage pour le logement enregistré sous le n° 077 111 000070 GK situé 61 rue du Pré Verson	1 an
23/06/2025	Autorisation de changement d'usage pour le logement enregistré sous le n° 077 111 000460 KP situé 6 rue d'Ariane	1 an
24/06/2025	Arrêté du Maire au nom de l'Etat pour des travaux portant sur un Etablissement Recevant du Public dans le cadre d'une demande de Permis de Construire – SNC RESIDENCE CHESSY – Lot AF5D10 – Avenue Hergé	-
30/06/2025	Autorisation de changement d'usage pour le logement enregistré sous le n°077 111 000039 2S situé 4 rue du Fossé Mignard	1 an
30/06/2025	Autorisation de changement d'usage pour le logement enregistré sous le n°077 111 000459 Y6 situé 3 place Nelson Mandela	1 an
10/07/2025	Autorisation de travaux pour construire, aménager ou modifier un Etablissement Recevant du Public – MAIRIE DE CHESSY – ACCUEIL DE LOISIRS n°3 – 4 rue des Quilles	-
16/07/2025	Autorisation de travaux pour construire, aménager ou modifier un Etablissement Recevant du Public – DISNEY VILLAGE – RESTAURANT STEACKHOUSE	
24/07/2025	Arrêté du Maire au nom de l'Etat pour des travaux portant sur un Etablissement Recevant du Public dans le cadre d'une demande de Permis de construire – DISNEYLAND – WALT DISNEY STUDIOS – PROJET SUN	
24/07/2025	Autorisation de travaux pour construire, aménager ou modifier un établissement Recevant du Public – CRCAM BRIE PICARDIE – CREDIT AGRICOLE – 8rond-point Simone Veil	
24/07/2025	Autorisation de travaux pour construire, aménager ou modifier un Etablissement Recevant du Public – DISNEYLAND – TOAD HALL	
30/07/2025	Autorisation de changement d'usage pour le logement enregistré sous le N° 077 111 000470 W8 situé 8 rue de la Galmy	1 an
30/07/2025	Autorisation de changement d'usage pour le logement enregistré sous le N° 077 111 000036 ED situé 6 rue d'Ariane	1 an
30/07/2025	Autorisation de changement d'usage pour le logement enregistré sous le N° 077 111 000346 CR situé 34 rue d'Ariane	1 an
30/07/2025	Autorisation de changement d'usage pour le logement enregistré sous le n°077 111 000032 YK situé 7 rue du Bois de Paris	1 an

30/07/2025	Autorisation de changement d'usage pour le logement enregistré sous le n°077 111 000046 OY situé 1 rue de la Fontaine Rouge	1 an
30/07/2025	Autorisation de changement d'usage pour le logement enregistré sous le n°077 111 000050 06 situé 3 rue de la Fontaine Rouge	1 an
01/08/2025	Arrêté relatif à la prévention des nuisances sonores provenant des terrasses des établissements recevant du public	-
04/08/2025	Autorisation de changement d'usage pour le logement enregistré sous le n°077 111 000477 EZ situé 5 rue du Bois de Paris	1 an
04/08/2025	Pose de deux enseignes lumineuses perpendiculaires et de quatre enseignes lumineuses parallèles à la façade et apposées sur auvent – La Mare Baignoire	
04/08/2025	Pose de deux enseignes non lumineuses à plat sur la façade et une enseigne drapeau – 2 Bis Rue Paul Laguesse	
05/08/2025	Autorisation de changement d'usage pour le logement enregistré sous le n°077 111 000209 3D situé 4 rue des Livrains	1 an
08/08/2025	Numérotation postale des lots AF4A24 et AF4A39 – ZAC des Studios et des Congrès	-
08/08/2025	Autorisation de changement d'usage pour le logement enregistré sous le n°077 111 000452 GM situé 24 rue du Fossé Mignard	1an
08/08/2025	Autorisation de changement d'usage pour le logement enregistré sous le n°077 111 0004469Q situé 26 allée des Maraîchers	1 an
08/08/2025	Autorisation de changement d'usage pour le logement enregistré sous le n°077 111 111 000468 E3 situé 59 rue du Pré Verson	1 an
26/08/2025	Pose de deux enseignes non lumineuses à plat sur la façade et une enseigne drapeau – 2bis Rue Paul Laguesse	
01/09/2025	Autorisation de changement d'usage pour le logement enregistré sous le n°077 111 000343 YC situé 36 rue d'Ariane	1 an
01/09/2025	Autorisation de changement d'usage pour le logement enregistré sous le n°077 111 000034 UH situé 2 ter rue de la Fontaine Rouge	1 an
03/09/2025	Autorisation de changement d'usage pour le logement enregistré sous le n°077 111 000483 ML situé 41 rue Charles de Gaulle	1 an
09/09/2025	Autorisation de travaux pour construire, aménager ou modifier un Etablissement, Recevant du Public – DISNEYLAND – WALT DISNEY STUDIOS – TOY STORY PLAYLAND	-
11/09/2025	Autorisation d'ouverture au public de l'Etablissement Recevant du Public – DISNEYLAND – WALT DISNEY STUDIOS – FROZEN LAND – COQUE 602 – NORDIC CROWNS TAVERN	-
17/09/2025	Autorisation de changement d'usage pour le logement enregistré sous le n°077 111 000199 AX situé 16 avenue Hergé	1 an

17/09/2025	Autorisation de changement d'usage pour le logement enregistré sous le n°077 111 000322 BO situé 4 rue des Livraings	1an
17/09/2025	Autorisation de changement d'usage pour le logement enregistré sous le n°077 111 000067 3Q situé 5 place Nelson Mandela	1 an
17/09/2025	Autorisation de changement d'usage pour le logement enregistré sous le n°077 111 000488 5H situé 5 place Nelson Mandela	1 an
17/09/2025	Autorisation de changement d'usage pour le logement enregistré sous le n°077 111 000484 4U situé 10 rue du clos Girard	1 an
17/09/2025	Autorisation de changement d'usage pour le logement enregistré sous le n°077 111 000040 RR situé 2 passage de la Chenelette	1 an
23/09/2025	Arrêté du Maire au nom de l'Etat pour des travaux portant sur un Etablissement Recevant du Public dans le cadre d'une demande de Permis de construire - DEPARTEMENT SEINE & MARNE - COLLEGE « LE VIEUX CHENE » - 1 chemin du Bicheret	1 an

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'en prendre acte.

Fin de la séance à 20h45

Chessy, 3 octobre 2025

La secrétaire de séance,
Dominique CHARDONNIERAS


Le Maire,
Olivier BOURJOT



Rappel des délibérations prises

- | | |
|-----------------|--|
| 2025-049 | Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 27 juin 2025 |
| 2025-050 | Décision modificative n°2 – budget de la commune (exercice 2025) |
| 2025-051 | Habilitation et mise ne place de l'interface de programmation d'application (API) Impôt Particulier avec la direction générale des Finances Publiques (DGFIP) |
| 2025-052 | Subventions aux associations : association AMATA |
| 2025-053 | Dépôt aux archives départementales des registres d'état civil et paroissiaux |
| 2025-054 | Modification des statuts de Val d'Europe Agglomération : insertion professionnelle et sociale des jeunes |
| 2025-055 | Mise à jour du règlement de fonctionnement des structures d'accueil Petite enfance (crèches) à compter du 1 ^{er} janvier 2026 |
| 2025-056 | Convention conclue avec le Département de Seine-et-Marne pour la participation aux coûts de fonctionnement des équipements sportifs utilisés pour la pratique de l'EPS au collège : subvention 2024-2025 |
| 2025-057 | Convention conclue avec le Département de Seine-et Marne pour le fonctionnement d'une école multisport territoriale : subvention 2024-2025 |
| 2025-058 | Convention CAF d'objectifs et de financement pour les ALSH : périscolaire extrascolaire – année 2025-2026 |
| 2025-059 | Acquisition de 6 coques commerciales, 18 places de stationnement en sous-sol, les locaux à vélos et ordure ménagères – lots AF4A35 ZAC des Congrès et des Studios d'une surface approximative de 714 m ² : addendum |
| 2025-060 | Modification des limites communales Serris/Chessy : avis sur le projet en tenant compte des conclusions de la commissaires enquêteur |
| 2025-061 | Bilan du Cinéma Studio 31 du premier semestre 2025 |
| 2025-062 | Modification du tableau des effectifs |

Nom	Signature	Nom	Signature
BOURJOT Olivier		CACHEUX Florence	
POUPART Antoine		VERGNAUD Corinne	
POILPRET Isabelle	Pouvoir à M Bourjot	LAURENT Etienne	
HENRY Laurent		LECOLLE Sandrine	Absente
CAMBRAYE Michèle		DICHIARA Pierre-Henri	
VUITTENEZ Christophe		BOULANGER Samira	Pouvoir à Mme Cacheux
BALCON Madeleine		FROMEAUX Benoît	Absent
LENGLET Patrick	Pouvoir à Mme Balcon	GUILLAUME Benoît	
POURCHET Evelyne		MARSAUD Cyril	
URETA Maithée	Absence excusée	GALLARDO Jean-Pierre	
MANETTI Jean-Claude		TIMBRANDY Fabio	
WURTZ Paul	Pouvoir à Mme Poupert	AMEDDAH Malika	Absente
ALLEMANDOU Marc		SECK Ousseynou	
CHARDONNIERAS Dominique		DIDES-SCHUMACHER Béatrice	Pouvoir à M Seck
TARTARE Martine			

